

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5831
26 octobre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 25 OCTOBRE 1965,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Me référant à la lettre que le représentant permanent de la Grèce vous a envoyée le 11 septembre 1965 (S/6679) au sujet d'une prétendue violation de l'espace aérien grec par des avions militaires turcs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les enquêtes effectuées par les autorités turques compétentes ont montré qu'aucune violation de ce genre de l'espace aérien grec n'avait eu lieu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

